GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *LYON*

Folio : 93/99

Date : 04/01/2006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/000241**
n°de gestion : **1957B00904**
n°SIREN : **957 509 045 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/01/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ORFIS société anonyme à conseil d'administration

149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

ORFIS
Société Anonyme au capital de 1 015 000 euros
Siège social : 149 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
957 509 045 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mille cinq,
Le 30 septembre,
A 17 heures,

Les administrateurs de la société ORFIS se sont réunis en Conseil, 149 Boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

Monsieur Olivier BRISAC
Monsieur Michel CHAMPETIER
Monsieur Jean-Louis FLECHE
Monsieur André FLUCHAIRE

Madame Françoise BIENVENU SEYMARC, Monsieur Guy VENIER et Madame Angela VIEIRA, délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Michel CHAMPETIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier BRISAC remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur André FLUCHAIRE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION DE MONSIEUR ANDRE FLUCHAIRE

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur André FLUCHAIRE de renoncer à ses fonctions de Directeur Général de la Société, compte tenu de son départ à la retraite et lui donne lecture de sa lettre de démission.

Il indique que Monsieur André FLUCHAIRE démissionne également de son mandat d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Michel CHAMPETIER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Michel CHAMPETIER

Un Administrateur
Olivier BRISAC